Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900518-20251208-2025_12_08_113-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025

Rapporteur : Marie-Claude GEFFROY

DÉLIBÉRATION n°2025-113 - PROJETS DES ÉCOLES – DOTATIONS 2026

L'An deux mil vingt-cinq, le huit décembre, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19h00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le deux décembre, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 23 Absents : 6 Votants : 28

Etaient présents : M. Hervé HERRY, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Damien ABOLIVIER, Mme Yolaine PODEUR, M. Pierre-André LE JEUNE, Mme Marie-Claude GEFFROY, M. Eric GUEGUEN, Mme Anne PERENNES, M. Michel HOSTIOU, M. Patrick POUPON, M. René BIZIEN, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Nathalie DERVOET, Mme Hatice DEMIR, Mme Béatrice MONCUS, M. Damien JEGOU, M. Eric DORIOL, M. Alain LE GRAND, M. Fabrice HOURMANT, Mme Cécile NASONE, M. Emmanuel LE PENNEC, M. Benjamin DE RAUCOURT

Etaient absents :
Mme Gwenn PERENNES, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Béatrice MONCUS
Mme Sandrine LE ROUZIC, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR
Mme Virginie LE CORRE, excusée, qui a donné pouvoir à M. Damien ABOLIVIER
M. Patrice MONOT, excusé, qui a donné pouvoir à M. Eric GUEGUEN
Mme Céline GUYOMARD, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GEFFROY
Mme Isabelle BARBEY, excusée

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DERVOET

♦♦♦

Chaque année, la Ville d'Ergué-Gabéric apporte son soutien aux projets menés dans les différentes écoles de la commune.

Rappel du dispositif financier qui comprend deux niveaux de subvention :

- **Une part fixe** : constituée d'une dotation forfaitaire par élève pour les activités et sorties extrascolaires ne pouvant s'intégrer dans un véritable projet de classe ou d'école (spectacles isolés, jouets de Noël, …),

- **Une part projet** : fonction des projets formalisés au sein de l'école et/ou de classe(s) dans le cadre des dossiers de demande de subventionnement.

Les dépenses de fournitures et de matériels d'ordre général, pour lesquelles la Ville alloue déjà un crédit à chaque école, sont exclues des dépenses éligibles. Ainsi, seules les dépenses (y compris les frais de transport) des séjours, activités, intervenants, sorties en lien avec les objectifs seront prises en compte dans le cadre de la part projet.

1) Part fixe

Pour l'année 2025/2026, il est proposé de maintenir le montant unitaire de la part fixe à 8,00 € par élève.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900518-20251208-2025_12_08_113-DE

Année scolaire	Effectifs 2023-2024	Subvention 8€/enfant	Effectifs 2024-2025	Subvention 8€/enfant	Effectifs 2025-2026	Subvention 8€/enfant
maternelle Bourg	76	608 €	78	624 €	77	616 €
groupe scolaire Rouillen	166	888 €	161	1 288 €	153	1 224 €
maternelle Lestonan	111	1 032 €	105	840 €	102	816 €
primaire Bourg	129	1 328 €	130	1 040 €	122	976 €
primaire Lestonan	173	1 384 €	174	1 392 €	169	1 352 €
école privée	183	1 464 €	170	1 360 €	158	1 264 €
TOTAL	838	6 704 €	818	6 544 €	781	6 248 €

2) Part projet

2.1. Bilan 2024 / 2025

a) Dépenses prévisionnelles

Ecoles	Effectif	Dépenses Prévisionnelles	Subvention 1/3 projet	Subvention (1/3 des dépenses éligibles plafonnée 20€ par élève	Subvention	Montant / élève
maternelle Bourg	78	5 323,95 €	1 774,65 €	1 560,00 €	1 560,00 €	20,00 €
groupe scolaire Rouillen	161	9 028,40 €	3 009,47 €	3 220,00 €	3 009,47 €	18,69 €
maternelle Lestonan	105	9 670,32 €	3 223,44 €	2 100,00 €	2 100,00 €	20,00 €
primaire Bourg	130	12 617,03 €	4 205,68 €	2 600,00 €	2 600,00 €	20,00 €
primaire Lestonan	174	11 689,70 €	3 896,57 €	3 480,00 €	3 480,00 €	20,00 €
école privée	170	25 128,00 €	8 376,00 €	3 400,00 €	3 400,00 €	20,00 €
TOTAL	**818**	**73 457,40 €**	**24 485,80 €**	**16 360,00 €**	**16 149,47 €**	**19,74 €**

b) Dépenses réelles

Ecoles	Effectif	Dépenses Prévisionnelles	Subvention 1/3 projet	Dépenses réélles	Subvention 1/3 projet	Subvention (1/3 des dépenses éligibles plafonnée 20€ par élève	Subvention	Montant / élève
maternelle Bourg	78	5 323,95 €	1 774,65 €	4 862,15 €	1 620,72 €	1 560,00 €	1 560,00 €	20,00 €
groupe scolaire Rouillen	161	9 028,40 €	3 009,47 €	8 966,10 €	2 988,70 €	3 220,00 €	2 988,70 €	18,56 €
maternelle Lestonan	105	9 670,32 €	3 223,44 €	8 047,76 €	2 682,59 €	2 100,00 €	2 100,00 €	20,00 €
primaire Bourg	130	12 617,03 €	4 205,68 €	10 496,21 €	3 498,74 €	2 600,00 €	2 600,00 €	20,00 €
primaire Lestonan	174	11 689,70 €	3 896,57 €	11 249,36 €	3 749,79 €	3 480,00 €	3 480,00 €	20,00 €
école privée	170	25 128,00 €	8 376,00 €	19 361,50 €	6 453,83 €	3 400,00 €	3 400,00 €	20,00 €
TOTAL	**818**	**73 457,40 €**	**24 485,80 €**	**62 983,08 €**	**20 994,36 €**	**16 360,00 €**	**16 128,70 €**	**19,72 €**

2.2. Part projet 2025 / 2026

Pour l'année 2025/2026, il est proposé de maintenir le montant de plafonnement à 20 € par élève.

Subventionnement à hauteur d'1/3 des projets, avec plafonnement à 20 € par élève.

	Effectif	Dépenses Prévisionnelles	Subvention 1/3 projet	Dotation plafonnée 20€ par élève	Subvention	Montant / élève
maternelle Bourg	77	4 645,00 €	1 548,33 €	1 540,00 €	1 540,00 €	20,00 €
groupe scolaire Rouillen	153	9 905,50 €	3 301,83 €	3 060,00 €	3 060,00 €	20,00 €
maternelle Lestonan	102	6 975,30 €	2 325,10 €	2 040,00 €	2 040,00 €	20,00 €
primaire Bourg	122	6 395,89 €	2 131,96 €	2 440,00 €	2 131,96 €	17,48 €
primaire Lestonan	169	11 083,30 €	3 694,43 €	3 380,00 €	3 380,00 €	20,00 €
école privée	158	25 995,20 €	8 665,07 €	3 160,00 €	3 160,00 €	20,00 €
TOTAL	**781**	**65 000,19 €**	**21 666,73 €**	**15 620,00 €**	**15 311,96 €**	**19,61 €**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900518-20251208-2025_12_08_113-DE

Détail des projets des écoles pour l'année scolaire 2025 / 2026 :

❖ École Maternelle bourg :

À la découverte artistique et culturelle
- Danse
- Prix des incorruptibles
- Visite du Musée Breton
- Projet art et nature avec une plasticienne
- Théâtre à L'Athéna

À la découverte pratique sportive
- Équitation

❖ Groupe scolaire du Rouillen :

À la découverte artistique et culturelle
- Cinéma
- Spectacle à L'Athéna
- Visite de Musées (Breton, de Pont-Aven, de l'école rurale)
- Maison du patrimoine

À la découverte pratique sportive
- Kayak

À la découverte artistique
- Danse
- Fresque murale avec une plasticienne

À la découverte du monde
- Visite d'une ferme
- Foire à l'eau
- Cité de la pêche

❖ École Maternelle Lestonan :

À la découverte artistique et culturelle
- Cinéma
- Spectacle à L'Athéna

À la découverte des 4 éléments
- Visite Haliotika
- Visites de moulins
- Intervention eau et rivières

À la découverte de la culture bretonne
- Intervenants
- Visite musée breton

❖ École Élementaire Bourg :

À la découverte artistique et culturelle
- Théâtre
- Prix incorruptibles
- Danse
- Projet « Voyage dans le temps »

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900518-20251208-2025_12_08_113-DE

Développer la liaison CM2/6ème avec le collège de la Tour d'Auvergne

❖ **École Élementaire Lestonan :**

À la découverte artistique et culturelle
- Théâtre
- Cinéma en Breton

À la découverte du patrimoine
- Visite Château de Trévarez
- Maison du patrimoine

À la découverte des échecs
- Initiation

À la découverte du monde
- Visite ferme pédagogique
- Découverte des Glénan
- Visite Haliotika

Développer la liaison CM2/6ème avec le collège de la Tour d'Auvergne et le collège Pierre Stephan

❖ **École Saint-Joseph Sainte-Marie :**

Viens vis et deviens spectateur et acteur de notre culture commune
- Préparer l'élève à son rôle de spectateur en abordant les notions de respect, d'écoute, d'observation qui favoriseront la qualité de la représentation et celle de la réception de l'œuvre. Aborder la notion de spectacle à partir des représentations vues ou vécues des élèves (ce qu'ils connaissent, ce qu'ils ont déjà vu),
- Permettre la rencontre des œuvres variées, apprendre à regarder les œuvres, se mettre en situation pour mieux découvrir et approcher la question du sensible. Éduquer au regard, en développant des récits de l'élève sur l'œuvre,
- Organiser et tourner un film en utilisant ses connaissances culturelles et scolaires,
- Restituer le travail des élèves sous la forme d'un mini-festival.

3) Financement de visites des collèges par les élèves de CM2

Pour financer le transport des élèves des classes de CM2 dans le cadre des visites des collèges, il est proposé une subvention annuelle de 150,00 € par transport à raison de :

- Un transport pour les écoles élémentaires du bourg, du Rouillen et de l'école privée Saint-Joseph Sainte-Marie,

- Deux transports pour l'école élémentaire publique de Lestonan (en raison de la double filière et de la carte scolaire dans le 2nd degré).

Année scolaire	2025-2026
	Montant
Primaire Bourg	150
Primaire Lestonan	300
Groupe scolaire Rouillen	150
Ecole privée	150
TOTAL	750

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900518-20251208-2025_12_08_113-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ATTRIBUER** aux projets des écoles les montants de subventions présentés ci-dessus.

Le Maire,
Hervé HERRY

